



Création partagée : à vos projets !

Vous êtes artiste ou acteur culturel et souhaitez créer une œuvre avec des habitants.

Participez à l'appel à projet « Crédit partagée ».

Tous les acteurs artistiques et culturels à l'initiative d'un projet associant des artistes professionnels et des Nantais à une création artistique partagée peuvent proposer un projet de «Création partagée». Chaque année, la Ville soutient et accompagne une dizaine de projets.

Quelles conditions ?

- Disposer d'un statut d'association ou de SCOP (nantaise ou non) avec un objet artistique et culturel.
- S'inscrire dans un ou plusieurs des champs artistiques suivants : arts de la piste et de la rue, arts numériques, arts plastiques et audiovisuels, danse, écriture, musique, théâtre.
- Répondre aux critères du dispositif indiqués dans le guide [Création partagée : mode d'emploi](#).

Comment faire ?

Avant le 30 septembre 2018, faites part de votre intention de projet en prenant contact avec le service Action culturelle.

Contact : oceane.martin-pellen@mairie-nantes.fr / 02 40 41 65 79.

Calendrier de sélection des projets

Janvier à avril 2019 :

- Étude des projets par des comités de quartier réunissant différentes directions de la Ville, l'ACCOORD (centres socioculturels), et potentiellement le service Politique de la Ville de la Préfecture (lorsque le projet s'inscrit sur un quartier prioritaire) ou tout autre acteur pouvant être impliqué dans l'accompagnement du projet sur le quartier (association du quartier, bailleur, habitant, etc).
- Validation des avis des comités par l'adjoint à la culture et les adjoints de quartier.

Juin à août 2019 : Vote des subventions en Conseil municipal et attribution des subventions aux associations (en totalité ou partie en fonction des projets).

Pour plus d'information sur l'appel à projet « Crédit partagée », contactez le service Action culturelle au 02 40 41 65 79.